




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-471**

Séance publique du

23 septembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc198595-DE-1-1 |
| Date de signature : 27/09/2016 |
| Date de réception : mardi 27 septembre 2016 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ |

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION "LES JOURNEES DE L'ELOQUENCE D'AIX EN PROVENCE" POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL NATIONAL DE L'ELOQUENCE - SAISON 2016-2017 - ET SIGNATURE D'UN AVENANT - RELEVANT DE LA DELEGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Gérard DELOCHE à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Alexandre GALLESE à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Monsieur Claude MAINA, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction des Relations avec les
Associations

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2016

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION "LES JOURNEES DE L'ELOQUENCE D'AIX EN PROVENCE" POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL NATIONAL DE L'ELOQUENCE - SAISON 2016-2017 - ET SIGNATURE D'UN AVENANT - RELEVANT DE LA DELEGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objectif de soutenir la troisième édition du Festival National de l'Eloquence organisée par l'Association « les Journées de l'Eloquence d'Aix-en-Provence ». Cette troisième édition se déroulera en mai 2017 dans divers sites de la Ville d'Aix en Provence.

Aussi, il faut considérer la nécessité de délibérer en 2016 pour permettre le montage du projet dès la fin de l'année 2016 et permettre sa concrétisation en 2017.

Le troisième Festival National d'Eloquence est dédié au thème de l'éloquence amoureuse.

Une convention d'objectifs pluri-annuelle 2015-2016 n° 2015-444 a été approuvée le 28 septembre 2015 en Conseil Municipal, s'achevant le 31 décembre 2016.

La Ville d'Aix en Provence, souhaitant poursuivre son partenariat avec cette association pour l'exercice 2017, il s'avère nécessaire d'établir un avenant à la convention pour en modifier la durée et fixer le montant pour la saison 2016-2017.

Le Festival National de l'Eloquence se décline en quatre axes.
Un Projet culturel :

- Un cycle de conférences avec des personnalités du monde de la culture, de la politique, ainsi que des universitaires à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence ainsi qu'à IMPGT
- Des représentations de rue avec des troupes de théâtre qui déclameront les grands discours amoureux
- Des soirées thématiques (Cours Mirabeau et IMPGT) où se tiendront des pièces de théâtre, des lectures ainsi que la diffusion d'un film
- Un concours d'Eloquence Inter-universitaire opposant les Grandes Universités de France (Conservatoire Darius Milhaud)

Un Projet pédagogique :

- Des livrets pédagogiques seront distribués aux lycéens du territoire du Pays d'Aix.
- En outre, des Masters Class seront organisés dans les collèges et les lycées afin d'initier les élèves à la prise de parole en public

Un Projet social :

- Des partenariats seront tissés entre les acteurs associatifs locaux (Anonymal, Histoires d'Aix et de Provence) et L'Association « Les Journées de l'Éloquence d'Aix-en-Provence » afin de développer le travail collaboratif

Une subvention de fonctionnement permettra la mise en œuvre du festival qui est, par ailleurs, soutenu par divers partenaires financiers.

Je vous demande, donc, mes chers Collègues de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **50 000 €** (cinquante mille euros) pour « Les Journées de l'Éloquence d'Aix-en-Provence ».
- **DIRE** que le montant de cette subvention sera imputé sur la ligne 92025-6574-1676 / 1531 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou par délégation l'adjoint délégué, à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs pluri-annuelle 2015-2016 n° 2015-444, approuvée le 28 septembre 2015 en Conseil Municipal, ci-après annexé, ainsi que tout autre document y afférent.

DL.2016-471 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A
L'ASSOCIATION "LES JOURNEES DE L'ELOQUENCE D'AIX EN PROVENCE" POUR
L'ORGANISATION DU FESTIVAL NATIONAL DE L'ELOQUENCE - SAISON 2016-2017 - ET
SIGNATURE D'UN AVENANT - RELEVANT DE LA DELEGATION FINANCEMENT DE LA
VIE ASSOCIATIVE-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 55 |
| Présents | : 43 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 55 |
| Pour | : 55 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS PLURI-ANNUELLE
2015-2016
n° 2015-444 du 28 septembre 2015**

Entre

La Commune d'Aix en Provence ,

ci-après désignée « la Commune », représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire en exercice, ou par délégation Madame Dominique AUGÉY, Adjoint Délégué au Financement de la Vie Associative agissant en vertu de la délibération numéro.....du Conseil Municipal du....

d'une part,

et

L'Association dénommée « Les Journées de l'Eloquence d'Aix en Provence » dont le siège social est situé au 47, rue Emeric David -13 100 Aix en Provence, numéro de SIRET : 798 068 748 00028 ci-après désignée « l'Association », représentée par son Président Monsieur Victor TONIN,

d'autre part,

PREAMBULE

Une convention d'objectifs pluri-annuelle n°2015-444 a été adoptée le 28 septembre 2015 concernant l'exercice 2015-2016 s'achevant le 31 décembre 2016, au titre d'une subvention de fonctionnement de 50 000 € et d'une subvention d'équipement de 20 000 €

Il y a lieu aujourd'hui, pour l'exercice 2016-2017, de soutenir la dite association, et de procéder au versement d'une subvention de fonctionnement de 50 000 € pour permettre le montage du projet fin 2016 et sa concrétisation en 2017.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article IV (a) de la convention intitulé « Moyens accordés par la commune » est modifié ainsi que suit :

La Ville s'engage à soutenir financièrement la mise en œuvre des missions, ci-dessus, liées à l'objet de l'association.

1) – Subvention

a) Détermination du montant

Le montant de ce concours financier a été précédemment fixé, pour la saison 2015-2016, à 70 000 € (soixante-dix mille euros), soit:50 000 € à titre de subvention de fonctionnement et 20 000 € à titre de subvention d'équipement.

Pour la saison 2016-2017, il est fixé à 50 000 € au titre d'une subvention de fonctionnement

b) Modalités de versement

article inchangé

ARTICLE 2

L'article VI de la convention précise une durée allant jusqu'au 31 décembre 2016.

Il s'agit de modifier l'article pour prolonger cette durée jusqu'au 31 mai 2017 (fin de la troisième édition du festival national de l'éloquence).

ARTICLE 3

Toutes les autres clauses de la Convention d'objectifs établie entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Commune
d'Aix en Provence Madame le Maire
Maryse JOISSAINS-MASINI
ou par délégation l'Élu délégué,
en vertu de l'arrêté n°

Pour l'Association LES JOURNEES DE
L'ELOQUENCE D'AIX EN PROVENCE
Le Président Victor TONIN